

GROUPE OKWIND

Société anonyme au capital de 8 261 466 euros

Siège Social : Zone du Haut Montigné 35370 TORCE

824 331 045 RCS RENNES

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été autorisé par l'assemblée générale du 12 juin 2025 dans la cadre de la onzième résolution selon les termes publiés dans le cadre de l'avis préalable paru au BALO du 7 mai 2025 et présente les caractéristiques suivantes :

- **Titres concernés** : actions ordinaires
 - **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 826 146 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
 - **Prix maximum d'achat** : 40 euros par action
 - **Montant maximal du programme** : 10 millions d'euros
 - **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.
- La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.
- **Objectifs** :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE OKWIND par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant



Groupe OKWIND - SA

précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
 - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire,
 - de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 12 juin 2025 soit jusqu'au 11 décembre 2026.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.okwind.fr).

Pour toute information : investors@okwind.fr



Groupe OKWIND - SA

214 rue du Pont Samoual - ZA du Haut Montigné – 35 370 Torcé, France - Tél : 02 23 55 78 20
824 331 045 RCS Rennes | N°TVA FR 69 824 331 045